



Procès-verbal

Commission recherche

du 16 janvier 2017

Approuvé par la commission recherche du 24 avril
2017

La commission recherche de l'Université d'Angers s'est réunie le 16 janvier 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

| | |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|
| ROBLÉDO Christian Président de l'université | Présent |
| SIMONEAU Philippe Vice-président recherche | Présent |
| ALLAIN Philippe | Présent |
| AMIARD Stéphane | |
| ANGOT Christophe | <i>Représenté par Géraldine PETIT</i> |
| ARAB Chadia | Présente |
| AUGERERAUD Laëtitia | Présente |
| BENETEAU Eric | Procuration à Véronique CHUREAU |
| BENOIT Jean-Pierre | Procuration Jean-Christophe GIMEL |
| BERNIER Monique | Présente |
| CAMUS Sandra | Présente |
| CANEVET David | Présent |
| CHAMPIN Tristan | |
| CHUREAU Véronique | Présente |
| DANIEL Christophe | Présent |
| DAVID Clarisse | |
| DENECHERE Yves | Présent |
| DESMEDT Marianne | Procuration à Philippe SIMONEAU |
| FOUCHER Fabrice | Excusé |
| FORTIER Jonathan | Présent |
| Nathalie GAUMER | Présente |
| GIMEL Jean-Christophe | Présent |
| HELESBEUX Jean-Jacques | Présent |
| JUSSIEN Christelle | Présent |
| KEMPF Marie | Présent |
| LEDUC-LEBRETON Nathalie | |
| LEMAIRE Félicien | Présent |
| LEMENAND Thierry | Présent |
| MARTIN Kevin | |
| PELOILLE Manuelle | Présente |
| PEYRAT-GUILLARD Dominique | Présente |
| PROCACCIO Vincent | Présent |
| REEVES Joseph | |
| RICHOMME Pascal | Présent |
| ROUSSEAU Audrey | Présente |
| SEJOURNE Bruno | Procuration à Christophe DANIEL |
| SALLE Marc | Présent |
| SAUBION Frédéric | Présent |
| TAIBI Aude Nuscia | Procuration à Chadia ARAB |
| VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila | Procuration à Yves DENECHERE |
| YVARD Jean-Michel | Présent |

A l'ouverture de la séance, 32 membres sont présents ou représentés sur 40 membres en exercice (27 membres présents, 6 procurations).



◆ **Ordre du jour**

| | |
|----------------------------------------|---|
| 1. Informations et comptes-rendus..... | 3 |
| 2. Procès-verbal | 6 |
| 3. Prospective et moyen..... | 6 |



1. Informations et comptes-rendus

Christian ROBLÉDO présente la liste des excusés et des procurations.

UBL – Contrats post-doctorants

Philippe SIMONEAU indique que le COS recherche représentant les établissements de l'UBL s'est réuni et rappelle le calendrier de la mise en place des instances de gouvernance des départements de recherche.

Il demande aux personnes concernées d'être réactives lors de la rédaction des feuilles de routes des départements de recherche.

Christian ROBLÉDO indique que c'est un point réellement stratégique car si certains axes de recherche n'apparaissent pas dans la feuille de route, ils ne pourront pas postuler aux appels à projets par exemple.

Philippe SIMONEAU détaille le soutien financier apporté aux départements de recherche : 17 500 € seront attribués pour les décharges d'enseignement des directeurs de départements, 20 000 € par département pour le financement de l'animation et 1 M€ pour le financement d'un appel à projet « Attractivité Post-Doctorale UBL ».

Plusieurs exemples d'actions d'animations ont été envisagés comme :

- L'organisation d'événements scientifiques (workshop, séminaire, journées d'étude...)
- L'accueil d'invités internationaux
- L'utilisation des outils numériques du territoire

L'UBL va proposer un AAP contrats post-doctoraux afin d'accompagner la synergie des unités au sein des départements. Le cofinancement sera à hauteur de 50% pour 12 mois sur une base de 41 000 €. 48 contrats seront attribués, 38 pour les départements et 10 contrats transdisciplinaires (sous forme d'AAP).

La répartition des contrats post-doctoraux est au prorata du nombre d'unités et d'enseignant chercheur par département.

| Départements | Nb d'UR | Nb d'EC | Nb de post-docs financés |
|---------------|------------|-------------|--------------------------|
| Santé | 52 | 1050 | 5 |
| Industrie | 25 | 560 | 3 |
| Mer | 41 | 570 | 4 |
| Numéric | 24 | 1700 | 7 |
| Environnement | 21 | 350 | 2 |
| Agro | 33 | 520 | 3 |
| M&M | 15 | 1070 | 4 |
| ACCP | 19 | 470 | 2 |
| OST | 36 | 1200 | 6 |
| Cognition | 12 | 470 | 2 |
| TOTAL | 278 | 7960 | 38 |

Dès le mois d'avril, les départements procéderont à l'instruction scientifique et à la priorisation des sujets.

Le lancement de l'appel à candidatures par département aura lieu entre avril et juillet 2017 pour un démarrage du post-doctorat au 1^{er} septembre.

Philippe SIMONEAU indique qu'il serait préférable de ne pas attendre le lancement officiel avant de se positionner car le calendrier sera contraint.

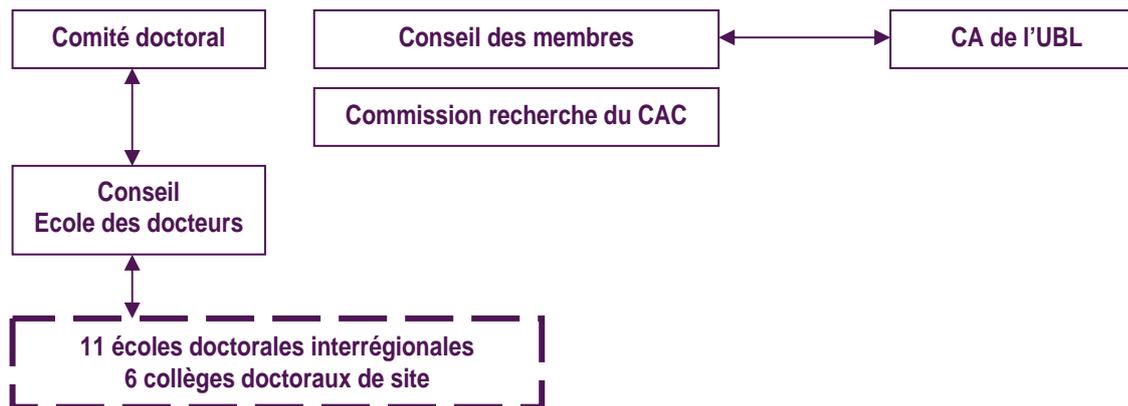


Jean-Christophe GIMEL demande où l'on peut trouver les contacts des directions de département.

Philippe SIMONEAU répond que les noms de directeurs et directrices avaient été annoncés en commission recherche. Depuis les informations ont un peu évolué. Il propose de compléter le document présenté à l'automne et de le mettre sur la plateforme de la CR.

Formation doctorale

Philippe SIMONEAU rappelle l'architecture de la formation doctorale de l'UBL ainsi que le schéma des instances de pilotage.



Les nouvelles écoles doctorales ne seront fonctionnelles qu'à la prochaine rentrée (septembre 2017). Les futurs directeur.ice.s assureront la direction des écoles doctorales actuelles de janvier à septembre.

AAP Région – Pari scientifique

Philippe SIMONEAU rappelle le calendrier de l'appel à projet Régional « Pari scientifique ». Les lettres d'intention sont à transmettre à la DRIED avant le 1^{er} février 2017 et les projets avant le 10 avril 2017. Les projets sont envoyés à la Région par les établissements et seront examinés par le CCRRDT au mois de juillet pour une attribution des subventions à la rentrée 2017.

Philippe SIMONEAU indique qu'une interview de Stéphanie HOUËL est parue dans l'AEF sur la recherche en Pays de la Loire. L'enveloppe globale de soutien à la recherche est de 35M€ en 2017 (46 M€ en 2016 en raison du financement des RFI, 35M€ en 2015).

Une partie des 35M€ sera consacrée au financement des projets acceptés au PIA (I-SITE, IHU = 5M€), la Région souhaite maintenir le dispositif Connect Talent ciblé sur l'accueil de nouveaux talents (3 M€).

Le dispositif « Pari Scientifique » est également maintenu (2,6 M€). Les appels à projets « Dynamique scientifique » et « Stratégie Internationale » ne sont pas relancés en 2017. Concernant les RFI, un bilan à mi-parcours sera effectué et la Région continuera à financer les projets jugés « opérationnels » et qui ont un retour concret sur le territoire.

Chadia ARAB demande si les dispositifs qui disparaissent seront remplacés par de nouveaux.

Philippe SIMONEAU répond que vraisemblablement non.

Christian ROBLÉDO indique qu'il faudra en demander confirmation à la Région.

Chadia ARAB demande à quoi sert le reste du budget.

Philippe SIMONEAU répond qu'il y a certainement des engagements de la Région sur le CPER qui entre dans cette enveloppe ainsi que des dispositifs d'aide sur les « techno campus ».



Chadia ARAB demande si la Région s'est positionnée sur des thématiques et prend l'exemple de la Région Ile de France qui a annoncé qu'elle ne financera plus de travaux sur « le genre ».

Philippe SIMONEAU répond que non, pas à sa connaissance.

Christian ROBLÉDO précise que pour 2017 le fléchage n'est pas ciblé par thématique mais le « prisme » sur le développement économique territorial est très fort.

Philippe SIMONEAU indique qu'un nouveau dispositif complémentaire au Connect Talent va être diffusé. Ce dispositif permettra un accompagnement des « étoiles montantes », c'est à dire des chercheurs déjà présents sur le territoire. La procédure et l'enveloppe ne sont pas encore tout à fait définies.

Marc SALLÉ demande si l'appel à projet CLES sera reconduit.

Philippe SIMONEAU répond qu'il n'a aucune information sur cet appel.

Règlement intérieur des équipes d'accueil

Christian ROBLÉDO propose, dans le cadre du nouveau contrat quinquennal une trame de règlement intérieur sur le modèle de ce qui existe au sein des UMR.

Philippe SIMONEAU précise que cette trame sera donnée au prochain CHSCT puis diffusée aux équipes d'accueil.

Concernant les équipes bi-sites, le modèle devra être validé par les deux tutelles.

Articles du règlement intérieur :

Art. 1 : champ d'application du règlement intérieur

Art. 2 : création, suppression de l'unité

Art. 3 : missions et champs disciplinaires de l'unité

Art. 4 : composition de l'unité (membres titulaires – associés temporaires)

Art. 5 : Organisation de l'unité (AG – direction de l'unité – conseil de laboratoire)

Art. 6 : fonctionnement de l'unité

Art. 7 : organisation du travail

Art. 8 : santé et sécurité au travail dans l'unité

Art. 9 : diffusion des résultats scientifiques de l'unité

Art. 10 : communication de l'unité

Art. 11 : procédure d'approbation et de révision du règlement intérieur

Art. 12 : affichage et diffusion du règlement intérieur

Une fois le règlement intérieur signé, les équipes devront le renvoyer à la DRIED.

Philippe SIMONEAU remercie les membres de la commission recherche de faire remonter leurs remarques sur le règlement intérieur des équipes d'accueil dès que possible.



2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la commission recherche du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Prospective et moyen

Appel à projets Colloques 2017

Philippe SIMONEAU indique que pour l'appel à projet 2017, il a été décidé de répartir l'enveloppe de 20 000 € entre le pôle LL SHS (12 000 €) et les autres pôles (8 000 €).

Les dossiers LL SHS ont été instruits par le conseil de la SFR Confluences et les autres dossiers ont été évalués par le bureau de la commission recherche.

Cette année, 29 projets ont été déposés pour un montant total de 32 740 €.

Pôle LL SHS :

| UR | Responsable | Intitulé du colloque | Proposition de la SFR |
|---------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| CJB | Gwendal CHATON Martine LONG | Le revenu Universel : une réforme révolutionnaire | 350 € |
| | Arnaud de LAJARTE | Le paysage entre 2 Lois : Pour quel droit au paysage | 700 € |
| | Martine LONG | Quelle gouvernance pour les intercommunalités XXL? | 800 € |
| | François HOURMANT | Le vestiaire du totalitarisme | 350 € |
| 3 L.AM | Laetitia LANGLOIS | Le désordre : politique, arts et société | 800 € |
| GRANEM | Xavier PAUTREL | 14ème colloque TEPP : expérimentation et évaluation des politiques publiques | 1 000 € |
| | Marianne LEFEBVRE | Economic experiments for EU agricultural policy evaluation : methodological challenges | 800 € |
| | Patrick LEGOHEREL | 2017 conference TTRA Embeddedness of tourisme worlds : Towards news frontiers? | 800 € |
| LPPL | Philippe ALLAIN | Journées internationales de neuropsychologie des lobes frontaux et des fonctions exécutives | 600 € |
| CRILA | Jean-Michel YVARD | Little Wilson and big God. Anthony Burgess and religion | 500 € |
| CERHIO | Didier BOISSON | Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVIIème siècle (1598-1715) | 1 000 € |
| ESO | Sébastien FLEURET | 17th international medical geography symposium | 1 800 € |
| CIRPaLL | Cécile MEYNARD | Octave Mirbeau, prospérité et modernité | 900 € |
| | Cécile MEYNARD | Le crowdsourcing pour partager, enrichir et publier les sources patrimoniales | 800 € |
| CERIEC | Julien KILANGA | Femmes en francophonie | 400 € |
| | Nadja MAILLARD Delphine GUEDAT BITTIGHOFFER | France-Canada : identités en mouvance, regards croisés | 400 € |
| | TOTAL | | 12 000 € |



Autres pôles :

| UR | Responsable | Intitulé du colloque | Proposition de la SFR |
|--------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| MOLTECH | Nicolas MERCIER | JPH2017 | 1 000 € |
| | Narcis AVARVARI | 16th International Symposium on Chiroptical Spectroscopy 2017 | 500 € |
| | Christine SALUZZO | Journées scientifiques Société Chimique de France Bretagne Pays de la Loire | 500 € |
| LAREMA | Laurent MEERSSEMAN | Dynamique complexe et Géométrie quasi-conforme | 1 000 € |
| | Etienne MANN | Teichmuller en grande dimension et symétrie miroir | 1 000 € |
| IRHS | Fabrice FOUCHER | 7th International Symposium on Rose Research and Cultivation | 2 000 € |
| SONAS | Pascal RICHOMME | Journées AFERP | 1 000 € |
| Mitovasc | Arnaud CHEVROLLIER | La génétique mitochondriale dans tous ses états | 1 000 € |
| TOTAL | | | 8 000 € |

Philippe SIMONEAU indique que certains projets n'ont pas été retenus. Une priorité a été donnée aux événements à caractère international.

Un projet de Masterclass a été refusé ainsi qu'un projet plutôt considéré comme une journée de travail. Les critères de la SFR Confluences étaient relativement semblables à ceux du bureau de la commission recherche.

Chadia ARAB indique que le montant des SHS est de 12 000 € sur une demande totale de 22 300 €. Sur les autres pôles 8 000 € sur environ 10 000€ demandés. Elle demande s'il est possible d'équilibrer le montant pour l'année prochaine.

Philippe SIMONEAU indique que le montant attribué est équivalent à celui des autres années. Il faut que la SFR définisse sa propre stratégie de priorisation. Il n'est pas souhaitable d'attribuer une somme en fonction des montants de projets déposés afin d'éviter de trop nombreux projets sans priorisation.

Philippe SIMONEAU précise que dans de nombreux projets, des cofinancements sont demandés à la Région et Angers Loire développement. Actuellement il n'y a aucune certitude quant aux possibilités de cofinancement de la Région.

Christian ROBLÉDO indique que c'est un sujet récurrent. Faut-il établir des critères homogènes sur l'ensemble de cet appel à projet ? Il précise que cette année le bureau de la commission recherche a préféré laisser la SFR Confluences établir ses priorités. Celle-ci a souhaité diminuer les montants attribués afin de financer un maximum d'événements.

Philippe SIMONEAU répond qu'en SHS il y a beaucoup de colloques pour lesquels la subvention de l'Université d'Angers a un pourcentage important par rapport au budget global, à l'inverse des autres pôles où la demande faite à l'Université est plutôt symbolique pour des événements de plus grande ampleur.

Christian ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers participe également indirectement au soutien de colloques avec la mise à disposition de locaux par exemple, et précise que l'Université d'Angers continuera à soutenir l'organisation de colloques.

Sandra CAMUS demande s'il ne serait pas préférable de laisser les enveloppes aux petits colloques qui ont besoin de l'aide de l'Université impérativement et d'apporter plutôt une contribution matérielle aux autres (communication par exemple).



Alexa ROUEZ répond qu'Angers Loire Métropole a mis en place cette classification en distinguant les « grands événements » et les « colloques scientifiques ».

La commission recherche approuve à l'unanimité la liste des colloques soutenus par l'Université d'Angers.

PEDR : critères d'attribution 2017

Christian ROBLÉDO indique que, jusqu'à présent, l'Université d'Angers a choisi de faire appel à l'instance nationale, le CNU pour l'évaluation des PEDR. Elle émet un avis pour chacune des activités suivantes :

P : Publication et production scientifique
E : Encadrement doctoral et scientifique
D : Diffusion des travaux
R : Responsabilités scientifiques

Les critères de sélection sont :

Candidats classés en A : la prime devrait être accordée (20%)
Candidats classés en B : la prime pourrait être accordée (30%)
Candidats classés en C : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

Christian ROBLÉDO précise que l'enveloppe globale sera votée en Conseil d'administration du 26 janvier 2017. Elle devrait être de 120 à 140 K€ pour l'année.

Il précise que, jusqu'à présent, les primes attribuées aux MCF étaient inférieures aux primes attribuées aux professeurs. Le bureau de la commission recherche propose une prime identique pour les professeurs et les maîtres de conférences soit :

- ✓ 6 000€/an pour les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A »
- ✓ 4 000€/an pour les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B »

Philippe SIMONEAU précise qu'après simulation et avec cette méthode nous aurions distribué autant de primes l'année dernière.

Jean-Christophe GIMEL répond qu'il aurait préféré que les primes diminuent et que l'enveloppe soit utilisée pour embaucher des techniciens dans les unités de recherche.

Philippe SIMONEAU indique qu'il comprend ce raisonnement mais que c'est une avancée importante : plus de distinction entre les PR et les MCF.

Chadia ARAB indique que dans le document de séance ne sont visibles que les PR et MCF.

Philippe SIMONEAU répond que pour les directeur.rice.s chargé.é.s de recherche ce sont les EPST qui instruisent les demandes.

Christian ROBLÉDO précise que cette décision n'est pas rétroactive et ne concerne que les nouvelles PEDR.

Dominique PEYRAT-GUILLARD demande si pour départager les candidats classés B, les 4 notes seront étudiées.

Philippe SIMONEAU répond que rien n'est statué sur ce point mais qu'il faudra certainement une méthode pour départager les candidats classés B en fonction de l'enveloppe globale qui sera attribuée et du nombre de candidats en B.

Sandra CAMUS demande si les critères du CNU sont identiques pour un dossier de professeur et de maître de conférences.

Christian ROBLÉDO répond que non, les exigences ne sont pas tout à fait identiques notamment en termes de responsabilités et d'encadrement.



Sandra CAMUS demande quels sont les effets de la prime. La motivation est-elle plus importante juste avant l'obtention par exemple ?

Christian ROBLÉDO répond, qu'en effet, la motivation est probablement plus importante juste avant l'attribution de la prime et au moment de la perdre.

Philippe SIMONEAU répond que selon les individus il peut y avoir un effet stimulant.

Marc SALLÉ indique que le taux de pression est équivalent entre un PR et MCF donc il est justifié que la prime soit identique.

Christian ROBLÉDO demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret.

Sans demande particulière le vote a lieu à main levée et cette proposition est adoptée (26 pour et 1 contre).

Question diverse :

Jean-Christophe GIMEL indique que les doctorants ont une durée de travail hebdomadaire de 36h30 ce qui représente à peine 5 000h pour une durée de thèse ce qui est très peu. Il demande comment gérer ce problème.

Christian ROBLÉDO répond que c'est effectivement une question qu'il faut régler car les doctorants ont des contrats doctoraux avec des droits associés et n'ont pas droit aux CET par exemple.

L'ordre du jour de la commission recherche étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 16h00.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

Signé

**Le Vice-président recherche
de l'Université d'Angers**
Philippe SIMONEAU

Signé

